



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université d'Avignon  
et des Pays de Vaucluse

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---



# Evaluation des diplômes

## Licences – Vague C

Académie : Aix-Marseille

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI130004191

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Avignon.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence en *Droit* de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse se déroule sur trois années. Si elle ne comporte qu'un seul parcours, ce qui permet la délivrance d'un diplôme de généraliste en droit, la licence offre cependant une spécialisation progressive des étudiants vers le droit public ou le droit privé dès la deuxième année, à travers le choix des matières de travaux dirigés (le choix d'une matière au premier semestre entraînant obligatoirement le choix d'une matière cohérente avec la première au deuxième semestre). Cette spécialisation entraîne un accroissement du volume d'enseignement assez sensible entre la première année et la troisième année (de 246 h à 330 h semestrielles).

Cette licence permet aux étudiants d'acquérir la maîtrise des mécanismes juridiques fondamentaux, d'analyser des problèmes juridiques posés par une situation donnée et d'y apporter des solutions. Elle ouvre, par la suite, l'accès aux différents masters en droit proposés par l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, mais aussi par d'autres universités.

La licence en *Droit* attire un nombre croissant d'étudiants (ils étaient 709 répartis sur les trois années en 2008-2009 pour atteindre 834 en 2010-2011). Le taux de réussite en première année est stable à un niveau assez bas : 23 %.



## Synthèse de l'évaluation

### ● Appréciation globale :

La licence en *Droit* proposée par l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse apparaît assez classique dans ses enseignements. Elle assure une spécialisation progressive des étudiants en mettant fin aux deux parcours qui ont existé antérieurement (*Droit public* et *Droit privé*) ; pourtant la fiche d'autoévaluation mentionne encore ces parcours. Le dossier présenté est d'ailleurs lacunaire, car, outre certaines incohérences entre les documents, la fiche d'autoévaluation apporte parfois des renseignements que la demande de renouvellement d'habilitation devrait comporter. De plus, même si la fiche d'indicateurs est renseignée, les données qu'elle comporte ne semblent faire l'objet d'aucune appropriation par l'équipe pédagogique afin d'assurer un pilotage de la licence en adéquation avec le public concerné. Le taux de poursuite en master est ainsi négligé et l'insertion professionnelle des diplômés et des non-diplômés totalement ignorée.

Les enseignements sont assez resserrés sur le domaine juridique ; ainsi, les matières comme l'économie ou la science politique, auxquelles il est fait une place dans la maquette, ne sont pas accompagnées de travaux dirigés. On pourrait penser que ces derniers pourraient être utiles, au moins au premier semestre de la licence, en rendant plus facile d'éventuelles réorientations vers d'autres mentions. Les choix semi-imposés de travaux dirigés (la 3<sup>ème</sup> matière choisie à partir du 3<sup>ème</sup> semestre lors des semestres impairs impliquant nécessairement la matière des semestres pairs) assurent une certaine cohérence du parcours suivi par les étudiants, mais imposer ainsi une relative spécialisation dès la deuxième année apparaît prématuré. La notion de compétences transversales n'est pas comprise (confusion avec les compétences additionnelles) et leur prise en compte dans l'évaluation des étudiants n'est donc pas précisée.

Les dispositifs mis en place pour aider à la réussite des étudiants apparaissent inexistant : l'utilisation des nouvelles technologies est assez faible (et en retrait par rapport à d'autres licences de la même Université) ; le tutorat semble confondu avec l'enseignement de la méthodologie du droit (et n'est ouvert qu'au semestre 1) ; la mise à niveau n'est assurée que dans le cadre des travaux dirigés ; les publics particuliers, tels que les stagiaires de formation continue par exemple, ne bénéficient que d'aménagements modestes de leur cursus.

L'orientation naturelle des étudiants peut se faire dans les différents masters de droit qui offrent d'assez larges choix aux étudiants. Pourtant, seul un tiers des étudiants poursuivent ainsi leurs études (le taux a chuté de 20 points en une année sans que cela ne semble être analysé). Les données sont absentes quant à l'insertion professionnelle à la fois des diplômés et des non-diplômés. Si elles étaient présentes, l'équipe pédagogique pourrait peut-être envisager une plus grande professionnalisation de la licence à l'attention des étudiants, largement majoritaires, ne poursuivant pas leurs études. Une orientation est possible, à l'issue de la deuxième année, en licence d'*Administration publique*, mais le dossier le mentionne uniquement dans l'organigramme des formations.

Le pilotage de la licence est rendu difficile par l'absence des données sus-évoquées. Mais certaines données présentes ne sont pas non plus analysées comme l'important taux d'échec en première année (entre 75 et 80 %). Une évaluation systématique des enseignements pourrait permettre de comprendre ce phénomène et d'y apporter des solutions. L'équipe pédagogique est pourtant bien organisée même si elle n'est pas spécifique à la licence *Droit*. La fiche RNCP n'est pas remplie correctement dans la mesure où elle ne renseigne pas sur les compétences effectivement acquises par les étudiants lors de la licence, mais plutôt sur les qualités attendues d'un juriste (par exemple : « être à l'écoute des personnes en situation difficile »).

### ● Points forts :

- Les enseignements sont organisés de façon cohérente au regard des objectifs poursuivis par l'équipe.
- Une organisation de l'équipe pédagogique autour du Doyen et d'un personnel administratif qui est cohérente et qui pourrait permettre, si les outils statistiques étaient utilisés, un pilotage efficace de la licence.

### ● Points faibles :

- Manque de suivi de la population étudiante interdisant un pilotage performant de la licence.
- Dossier mal construit où de nombreuses informations sont absentes et où les divers documents fournis se contredisent parfois.
- Evaluation des enseignements qui ne fait pas l'objet d'une organisation institutionnelle.
- Spécialisation à travers les combinaisons de travaux dirigés qui apparaît prématurée (dès la L2).
- Absence de dispositif d'aide à la réussite pour les étudiants placés en situation d'échec à l'issue du premier semestre.
- Confusion dans le dossier entre compétences transversales et compétences additionnelles.
- Fiche RNCP mal rédigée.

## Recommandations pour l'établissement

Un suivi attentif de la population étudiante devrait être mis en place au plus vite, car des données spécifiques à cette population pourraient orienter le pilotage. Le faible taux de réussite en première année, le faible taux (et sa chute vertigineuse) de poursuite d'études en master devraient faire l'objet d'analyses pour y apporter des réponses, éventuellement vers une professionnalisation accrue du parcours.

Dans ce cadre, une évaluation des enseignements organisée de façon systématique pourrait améliorer la connaissance de la population étudiante et de ses attentes.

Une meilleure cohérence entre les documents fournis à l'AERES serait nécessaire.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION  
(fourni par l'établissement)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	349	377	365	448	486
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	146	179	219	177	195
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	128	104	125	167	153
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	17 %	10 %	10 %	10 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	13 %	11 %	7 %	9 %	
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	20 %	25 %	22 %	22 %	23 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	9 %	4 %	2 %	3 %	3 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	22 %	16 %	22 %	22 %	20 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			2 %	3 %	2 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	34 %	27 %	54 %	35 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					



	L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	1620	1305	1305
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	3 %	5 %	6 %
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	11	7	10
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	1620	1305	1305
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	90	60	0



# Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

## Observations sur le rapport d'évaluation des LICENCES de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse par l'AERES

### LICENCE DROIT

#### 1. REMARQUES GÉNÉRALES ET COMMUNES À L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ

- Les quelques discordances qui ont pu être observées entre les dossiers d'auto-évaluation et ceux préparés en vue de l'habilitation résultent du basculement *inattendu*, en octobre 2010, de notre établissement de la vague B à la vague C par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les auto-évaluations ont été faites dans le cadre du calendrier de la vague B, et la lourdeur de la procédure ne permettait pas une actualisation en 2011 ; les dossiers d'habilitation quant à eux ont pu tenir compte des données plus récentes. Par ailleurs, les deux dossiers ayant été transmis, l'ensemble des informations étaient de toutes les façons transmises.
- ***Outils de pilotage général des formations.*** – L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a adopté depuis l'année 2010-2011 un ensemble de mesures visant à renforcer et rendre plus efficace le pilotage des formations tant au niveau central de l'établissement qu'au sein des composantes. Ainsi :
  - o Les composantes ont été réorganisées autour des domaines de formation (4 UFR désormais au lieu de 5) et surtout, leur structure a été homogénéisée par l'adoption de Statuts-type. Sur le plan des formations, cela s'est traduit par l'institution de fonctions-clé dans chacune des UFR : directeur des études (ayant rang de vice-doyen), référent Insertion professionnelle et formation continue, correspondant(s) relations internationales.
  - o Dans le cadre du processus d'application du référentiel des tâches des enseignants-chercheurs, un répertoire précis identifie et clarifie les responsabilités pédagogiques (CEVU, mars 2010) ; il concerne aussi bien les responsabilités spécifiques aux formations que celles ayant une portée transversale.
  - o Un groupe de travail transversal à l'établissement a été constitué dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation permanente. Composé des 4 référents IP/FP des UFR, ainsi que de représentants du SCUIOIP et de la FC, il est chargé de prospecter et de réfléchir au développement des stratégies permettant de diversifier les voies de qualification (validation des acquis, alternance...).



- Un *outil d'évaluation des formations par les étudiants* a été mis en place à la fin de l'année 2010-2011. Elaboré par des représentants de formations-pilote volontaires, en collaboration avec la Mission T.I.C.E. de l'Université, il a fonctionné pour la première fois en juin 2011, tant au niveau des semestres que de chaque Unité d'enseignement. Son utilisation devrait s'étendre rapidement.
- **Suivi de l'insertion professionnelle – suivi des étudiants non diplômés**
  - Des enquêtes sont faites systématiquement chaque année par le SCUIOIP. Elles mesurent le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie du diplôme. L'exploitation des résultats des enquêtes permettent ensuite de communiquer aux formations outre les chiffres de l'insertion professionnelle de leurs diplômés, des informations importantes pour le pilotage de la formation : un répertoire et une caractérisation des emplois occupés, ainsi que des remarques rédigées en mode libre par les enquêtés.
  - Les enquêtes ne sont actuellement mise en œuvre que pour les masters, licences professionnelles et doctorats. Leur extension aux licences ne peut encore être envisagée du fait de la faiblesse des moyens actuels et du nombre plus important d'étudiants à enquêter.
  - Le suivi des étudiants non diplômés de Licence fait l'objet d'une démarche académique, en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille, la DRONISEP et le Rectorat. L'enquête a été effectuée la première fois courant 2011, et les résultats d'exploitation obtenus début 2012.
- **Label TICE** – Une filière labellisée TICE est une filière s'appuyant largement sur les TICE sur le modèle du « *présentiel amélioré* » en amont et en aval par la mise à disposition des étudiants de documents et d'activités pédagogiques sur la plate-forme e-UAPV. Pour être labellisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60%2 de ses UE, un espace numérique actif sur la plate-forme *e-uapv*. Un espace de cours sera considéré comme actif s'il propose aux étudiants :
  - les supports de cours étudiants et les supports de présentation utilisés durant le cours en présentiel,
  - un accompagnement dans leur travail personnel à travers quelques unes des activités suivantes :
    - des TP/TD corrigés permettant aux étudiants de s'exercer,
    - des ressources permettant de se positionner à travers des référentiels de compétences et objectifs d'apprentissage, des auto-évaluations en ligne leur permettant d'identifier leurs points forts et leurs points faibles,
    - des forums animés à des fins pédagogiques (permettant par exemple d'approfondir un point particulier de cours chaque mois, de créer des groupes de réflexion sur des sujets de débat...)
    - des wiki ou autres outils de travail collaboratif (ateliers...),
    - des cours en podcast, particulièrement appréciés des étudiants étrangers et étudiants salariés, mais permettant aussi à l'ensemble des étudiants d'être plus concentrés sur le contenu des cours que sur leur prise de notes
    - des ressources pour aller plus loin, une bibliographie, une webographie,
    - des simulations illustrant les principes du cours.

La labellisation TICE est attribuée par semestre, par le comité TICE de l'établissement, composé du Vice-Président du CEVU, d'un enseignant-chercheur par domaine de formation, d'un étudiant élu au CEVU, et de deux représentants de la Mission TICE de l'Université. A ce jour, près d'un tiers des formations de l'Université ont fait acte de candidature, et environ une moitié des candidatures ont obtenu le label.

- **Mise en place d'un contrôle continu depuis la rentrée 2009/2010.** Si l'effet sur les taux de réussite n'est pas encore probant (à  $[n+2]$ ), il a été observé sans aucune incertitude un effet immédiat sur les taux d'abandons à l'issue du premier semestre, qui sont passés (à  $[n+1]$ ) d'une moyenne annuelle de 35% à 24% actuellement.
- **Mise en place d'une architecture homogène des Licences.**– Dans le cadre de la mise en place de la licence rénovée, l'architecture des licences a été harmonisée pour toutes les mentions de l'établissement. Entre les semestres 1 et 3, toutes les formations disposent d'UE de compétences

additionnelles (C2i, Langue étrangère, Formation documentaire, construction de projet) qui représentent d'un semestre à l'autre successivement 30, 20 et 10% de l'ensemble des UE. Il en est de même pour les UE de compétences transversales communes à toutes les mentions d'un même domaine de formation.

- *De ce fait, les réorientations – notamment en première année – sont facilitées aussi bien entre mentions du même domaine (les 2/3 de chaque formation sont communs à toutes les mentions du Domaine) que d'un domaine à l'autre (1/3 d'UE communes transférables d'un diplôme à un autre).*
- *Quant aux compétences transversales, elles sont renforcées, dans la mesure où au moins pendant les 3 premiers semestres, elles représentent entre 30 et 10% des enseignements dispensés. L'ouverture vers d'autres disciplines connexes est donc une réalité importante dans chacune des formations.*
- *L'acquisition de compétences additionnelles est renforcée sous forme d'UE obligatoires dans une proportion allant de 30 à 10% des UE entre les semestres 1 et 3.*

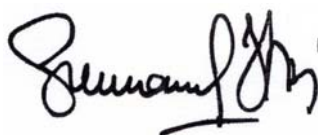
## **2. OBSERVATIONS SPECIFIQUES**

### **Licence Droit**

Améliorations envisagées/en cours

L'évaluation rend compte d'une réelle cohérence des enseignements dans les trois années de la licence ; la forte spécialisation des enseignements, relevée dès la 2<sup>ème</sup> année, est déjà atténuée dans le schéma d'organisation de la licence renouvelée (cf. Observations générales et communes à l'offre de formation ci-dessus) ; des outils d'accompagnement ont été expérimentés (tutorat, aide à la conception d'un projet professionnel, entretien personnalisé) et seront institutionnalisés avec l'entrée en vigueur de la licence renouvelée, qui n'a été retardée que par l'allongement de la durée du contrat d'établissement ; ces mesures, combinées à l'instauration d'un contrôle continu, devraient contribuer à relever le taux de réussite. Il reste que l'ouverture de la formation à tous publics sans possibilité de sélection conduit au constat de la présence dans les effectifs de 1<sup>ère</sup> année de près d'un tiers de titulaires de baccalauréat professionnel, ce qui n'est pas sans incidence sur le fort taux d'échec global. Notons que le taux de réussite parmi les titulaires d'un baccalauréat général est bien plus au-dessus du taux de l'ensemble de la formation. Le département Droit mettra en œuvre, enfin, les outils d'évaluation des enseignements – en vue d'un meilleur suivi de la population étudiante – avec le renforcement de son encadrement administratif.

Le Président de l'Université d'Avignon  
et des Pays de Vaucluse,



Emmanuel ETHIS